



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
GENERALE



UNEP/CBD/IC/2/1/Add.2/Rev.1
20 juin 1994

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Deuxième session
Nairobi, 20 juin - 1er juillet 1994
Point 2.2 de l'ordre du jour provisoire

ORGANISATION DES TRAVAUX

Organisation provisoire des travaux

Note du Secrétariat provisoire

A la suite de consultations tenues avec le Président du Comité intergouvernemental et les Vice-Présidents du Comité qui ont présidé les groupes de travail créés lors de la première session du Comité, l'organisation provisoire des travaux de la deuxième session du Comité intergouvernemental pour la Convention sur la diversité biologique est distribuée sous couvert de la présente note aux fins d'examen par le Comité.

Annexe

ORGANISATION PROVISOIRE DES TRAVAUX
INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
LUNDI 20 JUIN - VENDREDI 1er JUILLET 1994

	PLENIERE	GROUPE DE TRAVAIL I	GROUPE DE TRAVAIL II
LUNDI 20 JUIN 1994 <u>10 heures</u> à <u>13 heures</u>	<p>1. OUVERTURE DE LA SESSION</p> <p>Remarques liminaires du Président</p> <p>Remarques liminaires du Directeur exécutif</p> <p>2. QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>2.1 Adoption de l'ordre du jour</p> <p>2.2 Organisation des travaux</p> <p>3. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE SUR LES TRAVAUX DE SA PREMIERE SESSION, Y COMPRIS LES RAPPORTS DE SES GROUPES DE TRAVAIL</p> <p>4. PREPARATIFS DE LA PREMIERE SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES</p> <p>4.1.1 Règlement intérieur de la Conférence des Parties</p>		
<u>15 heures</u> à <u>18 heures</u>		<p>4. PREPARATIFS DE LA PREMIERE SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES</p> <p>4.1.5 Centre d'échange pour la coopération technique et scientifique</p>	<p>4. PREPARATIFS DE LA PREMIERE SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES</p> <p>4.1.3 Règles financières régissant le financement du Secrétariat de la Convention</p>

¹ Il est proposé d'examiner le point 4.1.2 (Périodicité des sessions de la Conférence des Parties) concurrentement avec le point 4.1.1 (Règlement intérieur de la Conférence des Parties). En conséquence, le point 4.1.2 n'est pas inscrit en tant que point distinct.

<p>MARDI 21 JUIN 10 heures à 13 heures</p>		<p>4.1.5 Centre d'échange pour la coopération technique et scientifique (suite)</p>	<p>4.1.6 Politique, stratégie et priorités en matière de programmes, et critères de sélection pour l'accès aux ressources financières et leur utilisation²</p>
<p>15 heures à 17 heures</p>		<p>4.1.4 Choix d'une organisation internationale ayant compétence pour assurer le Secrétariat de la Convention</p>	<p>4.1.6 Politique, stratégie et priorités en matière de programmes, et critères de sélection pour l'accès aux ressources financières et leur utilisation² (suite)</p>
<p>17 h 30 à 20 heures</p>	<p>4.2.1 Rapport de la réunion intergouvernementale ouverte à tous les scientifiques spécialistes de la diversité biologique Réunion avec les institutions financières</p>		
<p>MERCREDI 22 JUIN 10 heures à 13 heures</p>		<p>4.1.4 Choix d'une organisation internationale ayant compétence pour assurer le Secrétariat de la Convention (suite)</p>	<p>4.1.6 Politique, stratégie et priorités en matière de programmes, et critères de sélection pour l'accès aux ressources financières et leur utilisation (suite)</p>
<p>15 heures à 18 heures</p>		<p>Consultations officielles sur les points 4.1.4 et 4.1.5</p>	<p>4.1.7 Structure institutionnelle chargée de gérer le mécanisme de financement au titre de la Convention</p>

² Il est proposé de considérer les documents établis au titre des points 4.2.6 (Modes de calcul pour évaluer les besoins de financement) et 4.2.7 (Définition de l'expression "totalité des surcoûts" telle qu'appliquée à la diversité biologique et liste indicative des surcoûts) comme des documents de fond pour l'examen du point 4.1.6. En conséquence, les points 4.2.6 et 4.2.7 ne sont pas inscrits en tant que points distincts.

/...

<p>JEDI 23 JUIN 10 heures à 13 heures</p>		<p>4.3.2 Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques : fonctions, mandat, organisation et fonctionnement</p>	<p>4.1.7 Structure institutionnelle chargée de gérer le mécanisme de financement au titre de la Convention <u>(suite)</u></p>
<p>15 heures à 18 heures</p>		<p>4.3.2 Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques et technologiques : fonctions, mandat, organisation et fonctionnement <u>(suite)</u></p>	<p>4.1.7 Structure institutionnelle chargée de gérer le mécanisme de financement au titre de la Convention <u>(suite)</u></p>
<p>VENDREDI 24 JUIN 10 heures à 13 heures</p>		<p>Examen et mise au point finale des questions à soumettre à la première session de la Conférence des Parties 4.1.4, 4.1.5 et 4.3.2</p>	<p>Consultations officieuses et régionales sur les points 4.1.6 et 4.1.7</p>
<p>15 heures à 18 heures</p>		<p>Examen et mise au point finale des questions à soumettre à la première session de la Conférence des Parties 4.1.4, 4.1.5 et 4.3.2 <u>(suite)</u></p>	<p>Consultations officieuses et régionales sur les points 4.1.6 et 4.1.7 <u>(suite)</u></p>
<p>LUNDI 27 JUIN 10 heures à 13 heures</p>	<p>Présentation de l'état d'avancement des travaux par les Présidents des Groupes de travail Résumé général par le Président du CICDB</p>		

/...

<p><u>15 heures</u> à <u>18 heures</u></p>		<p>4.2.2 Nécessité d'élaborer un protocole pour la prévention des risques biotechnologiques et modalités d'élaboration de ce protocole</p>	<p>4.1.8 Liste des Parties qui sont des pays développés et des autres Parties assumant volontairement les obligations des Parties qui sont des pays développés</p> <p>Consultations officielles et régionales sur le point 4.1.3</p>
<p><u>18 h 30</u> à <u>20 h 30</u></p>	<p>4.1.1 Règlement intérieur de la Conférence des Parties (suite)</p>		
<p>MARDI 28 JUIN <u>10 heures</u> à <u>13 heures</u></p>		<p>4.2.3 Droits de propriété des ressources génétiques <i>ex situ</i> et accès à ces ressources</p>	<p>Consultations officielles et régionales sur les points 4.1.3, 4.1.6, 4.1.7 et 4.1.8 (suite)</p>
<p><u>15 heures</u> à <u>18 heures</u></p>		<p>4.2.4 Droits des exploitants agricoles et des groupements analogues</p>	<p>Examen et mise au point finale des questions à soumettre à la première session de la Conférence des Parties 4.1.3, 4.1.6, 4.1.7 et 4.1.8</p>

/...

<p>MERCREDI 29 JUIN <u>10 heures</u> à <u>13 heures</u></p>		<p>4.2.5 Rapport d'activité du Secrétariat provisoire sur les mesures prises pour donner suite aux demandes formulées lors de la première session du CICDB</p> <p>Fin de l'examen de tous les points en suspens</p>	<p>Préparation du rapport du Groupe de travail II</p>
<p><u>15 heures</u> à <u>18 heures</u></p>		<p>Fin de l'examen de tous les points en suspens</p>	<p>Préparation du rapport du Groupe de travail II</p>
<p><u>18 h 30</u> à <u>20 h 30</u></p>	<p>5. QUESTIONS DIVERSES</p> <p>4.3.1 Projet d'ordre du jour provisoire de la première réunion de la Conférence des Parties</p>		
<p>JEUDI 30 JUIN <u>10 heures</u> à <u>13 heures</u></p>		<p>Préparation du rapport du Groupe de travail I</p>	<p>Adoption du rapport du Groupe de travail II</p>
<p><u>15 heures</u> à <u>18 heures</u></p>		<p>Adoption du rapport du Groupe de travail I</p>	
<p> VENDREDI 1er JUILLET <u>10 heures</u> à <u>13 heures</u></p>	<p>6. ADOPTION DU RAPPORT</p> <p>7. Clôture de la session</p>		
